

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2020

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Buttieu Philippe	Présent	Lancelin Aurélien	Présent
Chardon Francis	Présent	Lucas Nathalie	Présente
Dauron Régis	Présent	Nédélec Frédéric	Présent
Druais Joël	Présent	Perche Francis	Présent
Fay Marie Claude	Présente	Savoire Emmanuel	Présent
Garnier Annette	Présente		

M. Chardon Francis est nommé secrétaire de séance

1) Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois (délibération)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois en date du 09 décembre 2020 portant modifications de ses statuts,

Vu les nouveaux statuts proposés par le Syndicat Mixte du Pays Vendômois,

Madame le Maire suggère au Conseil Municipal d'approuver les modifications des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois tels que proposées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

2) Sollicitations pour implantation éoliennes (délibération)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle est régulièrement démarchée par des sociétés d'éoliennes.

Elle souhaite connaître l'avis de chacun. Les précédents conseils municipaux avaient émis un avis défavorable. Madame le Maire donne la parole à chacun des membres présents afin qu'ils exposent leur opinion.

Les différentes préoccupations sont les suivantes :

- la proximité des éoliennes (500 m des habitations) avec hauteur de piliers qui sont passés de 80 m à 200 m
- l'atteinte au paysage
- le positionnement des machines
- le démantèlement des installations dans l'hypothèse d'une cessation d'activité de l'entreprise
- le démantèlement des installations en fin de vie des éoliennes
- les préjudices notamment visuels, stroboscopiques et sonores qui en découlent
- l'insuffisance des compensations fiscales et accessoires dont bénéficierait la commune pour améliorer le cadre de vie de la population.
- atteinte au prix des maisons, impact sur l'immobilier.

Après avoir débattu et donné leurs opinions, les membres présents émettent un avis défavorable (10 contre, 1 abstention) à l'installation d'éoliennes sur la commune.

Madame le Maire informe les sociétés qui la démarcheront.

3) Plan de relance « mille chantiers pour nos artisans » devis et choix des entreprises (travaux cimetière) (délibération)

Madame le Maire présente le plan de relance (1000 chantiers pour nos artisans) mis en place par le département. Une aide à hauteur de 50% pourra être allouée aux communes dans la limite de 5000 € pour l'achat et travaux d'investissement auprès des artisans du Loir-et-Cher.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide d'effectuer les travaux d'investissement de l'accessibilité du cimetière pour un montant de 15 808 € HT. Sur ces travaux nous avons obtenu également des subventions pour le fonds de concours d'aide communautaire et la dotation d'équipement des Territoires Ruraux.

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2020

4) Travaux 2021 – église – demande de subventions 2021 (délibérations)

Madame le Maire propose de déposer 3 dossiers de demande de subvention pour 2021 au titre de la DETR, FACIL, département pour des travaux d'investissement à effectuer à l'église (réfection toiture, maçonnerie, peinture). Nous pouvons obtenir le maximum soit 80% de subvention.

Après avoir délibéré, les membres présents décident de déposer les 3 dossiers de demande de subvention pour 2021 pour un montant estimatif de 28 665 €.

5) Contrat Engie (éclairage public) 2021

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de signer le contrat d'entretien d'éclairage public avec l'entreprise Inéo Réseaux Centre située à Naveil à compter du 1^{er} janvier 2021.

6) Contrat balayage des rues 1^{er} janvier 2021

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de signer le contrat avec Suez Osis Ouest à Vendôme à compter du 1^{er} janvier 2021. Les passages seront effectués à la demande de la commune.

7) Compte Epargne Temps

L'instauration du compte épargne-temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du **22 octobre 2020**

Le conseil municipal décide, après avoir délibéré, d'instaurer le compte épargne temps définissant le fonctionnement des heures effectuées en plus du temps de travail (repos compensateurs, récupérations, etc...)

8) Permanences fin d'année

Le secrétariat de mairie sera fermé du 31 décembre 2020 au 8 janvier 2021.

9) Questions diverses

- ✓ Le bus numérique devrait être présent sur la commune le 22 février 2021.
- ✓ Exposé de la situation financière de la commune au 20/12/2020.
- ✓ Distribution des bulletins municipaux la semaine 2.
- ✓ Pas de date de vœux programmée pour le moment.



Séance levée à 22 h 30
Le Maire, Annette GARNIER